

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 25/026/2007 – ÉFAI

5 novembre 2007

AU 289/07

Craintes de torture / Détention au secret / Renvois forcés

SOMALILAND /
ÉTHIOPIE

Mohamed Sheikh Abdi Sheikh Mahamud (h), homme d'affaires, habitant de longue date à Hargeisa
Mohamed Adan Omar (h), homme d'affaires
Jowhar Sheikh Bashir (h), enseignant
Khadar Abdi Tarsan (h), homme d'affaires
Mohamed Abdi Aar (h), homme d'affaires

Selon certaines informations, les autorités du Somaliland ont livré les cinq Éthiopiens nommés ci-dessus aux forces de sécurité éthiopiennes le 13 octobre 2007. Ils auraient été arrêtés à Hargeisa, capitale du Somaliland, pour des motifs d'ordre politique, à la demande des autorités éthiopiennes. On pense que ces hommes ont été placés en détention sous le contrôle de l'armée à Jijiga, capitale de la région de l'Ogaden. Toutefois, le lieu exact où ils sont détenus n'a pas été révélé. Amnesty International est préoccupée par le fait qu'ils sont détenus au secret et risquent d'être soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Ces cinq hommes sont originaires de la région de l'Ogaden, en Éthiopie, mais vivaient au Somaliland ou étaient de passage sur ce territoire. Ils avaient été appréhendés quelques jours plus tôt, en même temps que d'autres Somalis éthiopiens, qui ont été libérés par la suite. Ils sont soupçonnés d'entretenir des liens avec le Front de libération nationale de l'Ogaden (FLNO), un mouvement d'opposition armée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le FLNO lutte depuis treize ans en faveur de la sécession de la région de l'Ogaden, ce qui l'a amené à une situation de conflit direct avec les forces armées éthiopiennes. De ce fait, la région est étroitement surveillée par l'armée. En mai 2007, le gouvernement a multiplié ses opérations militaires contre le FLNO à la suite d'une attaque de ce mouvement contre une installation pétrolière chinoise surveillée par l'armée, qui s'était soldée par la mort de civils et de soldats éthiopiens ainsi que de civils chinois.

L'Éthiopie a instauré un blocus sur les marchandises et la circulation des produits alimentaires, et restreint l'accès aux opérations humanitaires, ce qui a contribué au déclenchement d'une crise alimentaire et humanitaire dans la région somalie. En juillet, elle a expulsé de la région le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui y menait des projets humanitaires, en particulier dans les domaines de l'eau et du sanitaire, et effectuait des visites dans les prisons. Médecins Sans Frontières a également été contraint à quitter la région.

L'armée éthiopienne se serait livrée à des exécutions extrajudiciaires de partisans présumés du FLNO, des placements en détention arbitraires et des actes de torture. Elle aurait en outre chassé de certains villages la population soupçonnée de soutenir le FLNO. À la suite d'une mission d'enquête et face aux protestations des Nations unies à la fin du mois d'août 2007, le gouvernement éthiopien a accepté de permettre aux organisations humanitaires d'accéder à la région. Toutefois, d'après les informations reçues, les atteintes aux droits humains se poursuivent en marge de ce conflit.

La République du Somaliland est indépendante *de facto* du reste de la Somalie depuis l'effondrement de cet État en 1991, mais elle n'est pas reconnue par la communauté internationale.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

1. AUX AUTORITÉS DU SOMALILAND

- dites-vous préoccupé par le renvoi forcé en Éthiopie des hommes nommés plus haut, le 13 octobre, et par le fait qu'ils sont détenus au secret dans ce pays, où ils risquent d'être torturés ou de subir d'autres formes de mauvais traitements ou d'autres atteintes aux droits humains ;
- rappelez aux autorités que le renvoi forcé d'une personne, quelle qu'elle soit, dans un pays où elle risque d'être victime de torture, de mauvais traitements ou d'autres atteintes à ses droits humains est contraire au droit international ;
- exhortez les autorités à ne pas livrer de personnes à un autre État, à moins que ce transfert ne s'opère sous contrôle judiciaire et dans le respect des normes internationales ;
- demandez aux autorités de veiller à ce que toute personne risquant une expulsion puisse contester la décision dont elle fait l'objet, recourir aux services d'un avocat compétent et bénéficier d'un réexamen judiciaire en cas de décision défavorable ;
- insistez sur le fait que les personnes expulsées doivent avoir la possibilité de déposer une demande d'asile si elles le souhaitent et d'entrer en contact avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

APPELS À :

Président du Somaliland :

His Excellency President Dahir Riyaaale Kahin

Fax : +252 213 8324 ou +252 252 3848

Courriers électroniques : sl_victory@hotmail.com / sl_victory@yahoo.com

Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président,*

Responsable des forces de police du Somaliland

Mr Mohamed Egeh Elmi,

c/o Ministry of Foreign Affairs or The Presidency

Fax : +252 828 3271 / 252-225-3871

Courriers électroniques : sforeign@hotmail.com

Formule d'appel : *Dear Commander, / Monsieur,*

2. AUX AUTORITÉS ÉTHIOPIENNES

- dites-vous préoccupé par le fait que les cinq hommes nommés plus haut sont détenus au secret et risquent d'être torturés, après leur arrestation à Hargeisa et leur renvoi forcé du Somaliland vers l'Éthiopie, le 13 octobre, en raison de leurs liens présumés avec des opposants au gouvernement dans la région somalie de l'Éthiopie ;
- exhortez les autorités à révéler le lieu de détention des cinq détenus et à les traduire sans délai devant une autorité judiciaire afin qu'ils soient inculpés d'une infraction reconnue par la loi et jugés rapidement dans le cadre d'une procédure équitable, ou libérés ;
- cherchez à obtenir la garantie qu'ils sont traités avec humanité en détention et exhortez les autorités à leur permettre sans délai de recevoir régulièrement la visite de leurs proches et d'avocats, ainsi que de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi, Office of the Prime Minister, PO Box 1031, Addis-Abeba, Éthiopie

Fax : +251 11 1552020

Salutation: *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

COPIES À :

Commission éthiopienne officielle des droits humains :

Ambassador Dr Kassa Gebreheywot, Chief Commissioner, Ethiopian Human Rights Commission

PO Box 1165, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 618 0041

Email: hrc@ethionet.et

Formule d'appel : *Dear Chief Commissioner, / Monsieur,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie et du Somaliland dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 17 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.